



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

**PROJET NOUVELLE EDUCATION CITOYENNE ET TOURNEE VERS L'AVENIR
“NECTAR”**

GUIDE DES CADRES

Juillet 2021

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>1. Objet et enjeu de l'expérimentation</i>	3
1.1. Contexte et justification.....	3
1.2. L'expérimentation	4
1.3. Enjeu de l'expérimentation	5
1.4. Le changement pédagogique attendu.....	6
1.5. Pourquoi une approche par compétences ?	67
<i>2. Organisation des programmes et enjeux de l'École fondamentale</i>	9
2.1. Les enjeux des programmes dans l'enseignement fondamental	9
2.2. Les objectifs de l'École fondamentale	10
3. Ce qui est attendu des cadres : leur implication	10
3.1. Les personnels concernés.....	11
3.2. Les modalités de l'accompagnement	13
3.3. Utiliser progressivement l'outil numérique au service du changement pédagogique	1415
4. Les responsabilités des cadres.....	15
4.1. Le cadre pédagogique, garant de la professionnalisation des personnels.....	15
4.2. Le cadre pédagogique, garant des valeurs éducatives	17
5. L'implication des cadres pédagogiques dans l'évaluation	1718
<i>Glossaire</i>	<u>1921</u>
<i>ANNEXES</i>	<u>2123</u>
Annexe 1 : le changement pédagogique	<u>2123</u>
Annexe 2 : Le bien-être de l'élève	<u>2326</u>
Annexe 3 : des éléments que le cadre peut prendre en compte pour évaluer l'expérimentation et prévoir une compte rendu.	<u>2427</u>
Annexe 4 : l'évaluation des élèves	<u>2528</u>

Introduction

Ce document s'inscrit dans la cohérence de l'accompagnement de l'évolution du système éducatif haïtien. La volonté exprimée d'une approche fondée sur des orientations curriculaires dans les nouveaux programmes où la notion de compétence devient centrale¹, induit la nécessité de préciser pour tous les personnels les enjeux de cette évolution et les moyens d'y parvenir. Une expérimentation est prévue avec des écoles tests afin de mesurer plus précisément les changements opérés pour le troisième cycle, avec les programmes et des pratiques pédagogiques renouvelées. Dans ce contexte, trois guides sont rédigés afin d'aider chaque acteur à mieux comprendre les attentes et les besoins de cette amélioration souhaitée dans le fonctionnement du système éducatif :

- **Un guide de l'enseignant** qui permet de comprendre l'ensemble des exigences de l'expérimentation et les modifications de pratiques pédagogiques et didactiques qu'elle implique. Il précise aussi la responsabilité de chaque enseignant dans l'expérimentation en cours et sa participation à l'amélioration de cette évolution du système.
- **Un guide du directeur** qui précise non seulement le cadre de l'expérimentation mais aussi le rôle important du directeur dans l'accompagnement des enseignants pour une réussite du dispositif mis en place. La connaissance du guide de l'enseignant et des textes qui fondent cette évolution du système éducatif national est donc un élément majeur de compréhension pour le directeur.
- **Un guide du cadre** qui précise son rôle dans les évolutions attendues, notamment pour l'aide, l'accompagnement qu'il peut apporter aux enseignants et aux directeurs. Il participe activement à l'évaluation de l'expérimentation et contribue à l'amélioration des modalités de mise en œuvre du dispositif

Ces guides sont aussi complémentaires d'un dispositif de formation qui concernera chaque personnel afin de mieux l'accompagner dans la compréhension des changements opérés, dans la maîtrise des contenus didactiques et des évolutions de ses pratiques.

La cohérence construite entre les trois guides permet de préciser non seulement les enjeux de l'expérimentation en cours mais aussi les responsabilités complémentaires de chacun. L'amélioration des résultats scolaires de tous les élèves est l'objectif premier de la mise en place de nouveaux programmes et d'une approche par compétences. Elle suppose que chaque personnel, de la fonction qu'il occupe, participe activement à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives. Les guides et les formations sont des éléments d'une approche collective et participative. C'est par un retour critique de chaque acteur de l'expérimentation que nous pourrons améliorer le dispositif avant une généralisation à l'ensemble du système éducatif.

1. Objet et enjeu de l'expérimentation

1.1. Contexte et justification

L'une des décisions stratégiques de la nouvelle politique nationale de formation des enseignants et des personnels d'encadrement est de former les personnels d'encadrement (chefs d'établissement, coordonnateurs pédagogiques, formateurs des formateurs, conseillers d'orientation, responsables de vie scolaire, conseillers pédagogiques, inspecteurs, etc.) afin qu'ils remplissent leur rôle auprès des établissements.

La qualification des personnels d'encadrement suppose la maîtrise par chaque personnel d'un ensemble de compétences de base qui sont nécessaires à l'exercice de son métier. Le MENFP, en adoptant le document stratégique de la nouvelle Politique nationale de formation des enseignants et des personnels d'encadrement, a implicitement adopté les référentiels de compétences des chefs

¹ Voir glossaire

d'établissement. Le ministère procédera à la rédaction des référentiels de compétences pour les autres catégories de personnels d'encadrement, puis à leur validation.

Par ailleurs, lorsqu'une transformation de l'ensemble du système éducatif est nécessaire, la priorité reste la révision du curriculum, pierre angulaire de tout changement systémique. Il est essentiel qu'il réponde mieux aux besoins et aux attentes de la Nation. La première étape de cette réforme est l'élaboration d'un « Cadre d'Orientation Curriculaire », document qui rassemble et synthétise les grandes orientations du système éducatif, qui en reflète les besoins, les attentes et les valeurs spécifiques. Il sera le texte de référence à partir duquel seront définies les intentions, les stratégies et les mises en œuvre de la nouvelle étape de cette réforme.

La réalisation de ce changement implique l'harmonisation des différentes approches pour tous les acteurs : enseignants, directeurs, cadres pédagogiques. Le projet NECTAR qui a l'ambition de promouvoir une nouvelle école tournée vers l'avenir se propose de prendre en compte la formation des cadres pour un meilleur accompagnement du personnel enseignant et des directeurs.

1.2. L'expérimentation

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a entrepris depuis plusieurs années une vaste rénovation du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les jeunes Haïtiens et de toutes les jeunes Haïtiennes, de répondre aux défis du 21^e siècle et de contribuer au progrès de notre pays. Une évolution profonde de l'École Haïtienne a été engagée² avec la volonté d'abandonner la conception d'une scolarité limitée au primaire pour instaurer un enseignement fondamental de 9 années ouvert à tous, de favoriser une pédagogie mobilisatrice, centrée sur les activités de l'élève et de valoriser la place de la langue créole dans l'éducation.

Dans cette perspective, le Ministère conduit une révision de l'ensemble des programmes officiels. Les programmes du « Nouveau Secondaire » et un curriculum du préscolaire ont déjà été réalisés³. Il s'agit aujourd'hui d'étendre progressivement cette révision à l'enseignement fondamental.

Afin d'assurer la continuité et la cohérence des programmes, un texte d'orientation a été élaboré : le « Cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien ». Ce document rassemble les grandes orientations du système éducatif à partir de questions fondamentales : quelle formation ? Pour quel citoyen ? Pour quelle société ? Quelles valeurs ? Il définit les lignes directrices qui permettront d'écrire les programmes au service des finalités communes et, à travers ceux-ci, les apprentissages qui seront conduits par les élèves. Le « Cadre d'Orientation curriculaire » ne détermine pas seulement le contenu et la forme des programmes, mais il précise aussi les modalités de leur mise en œuvre et de l'évaluation des élèves, et plus largement, ce qui est attendu des enseignants et de ceux qui ont pour mission de les former. Tous les enseignants et les autres acteurs du système éducatif sont invités à prendre connaissance de ce document et à envisager son application.

Les nouveaux programmes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental s'inscrivent dans ce cadre. Il s'agit de rénover les programmes pour les mettre en cohérence avec les ambitions de notre système éducatif tout en prenant en compte l'évolution pédagogique, didactique, scientifique et technologique des différentes disciplines. Ils visent à consolider la continuité de l'enseignement dispensé dans les écoles fondamentales, ce qui sera une fonction essentielle du directeur d'établissement dans le suivi du dispositif.

Dans ce contexte nouveau l'expérimentation mise en œuvre dès la rentrée scolaire s'appuie sur plusieurs documents :

- Le Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) qui constitue l'élément fondamental du changement et en précise les objectifs et les exigences ;
- Le protocole d'expérimentation qui explicite les conditions et les modalités du dispositif ;

² Cf. la réforme initiée par le Ministre Joseph C. Bernard dès 1982

³ Cf. Glossaire

- Les projets de programmes qui précisent les contenus nécessaires pour chaque discipline ;
- Des exemples de séquences didactiques.

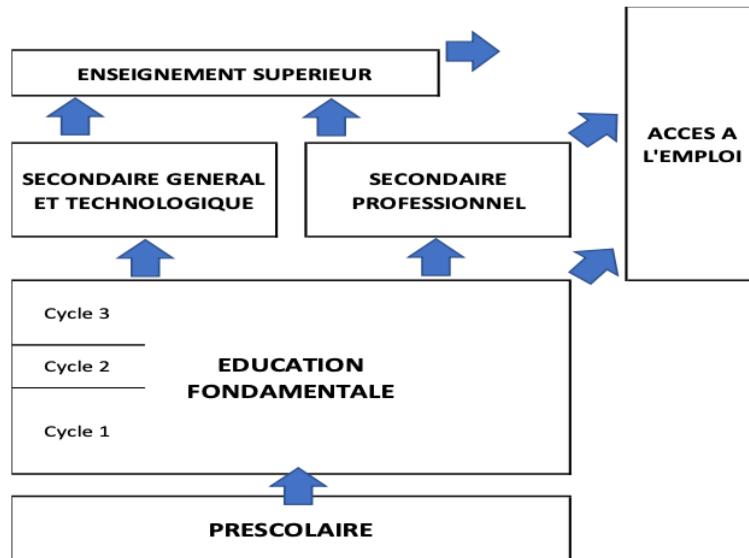
La connaissance de ces différents documents, à l'aide des guides, de la formation, mais aussi d'une auto-formation indispensable, est nécessaire pour mieux comprendre et cerner les conditions de l'expérimentation. En effet, l'expérimentation doit permettre de tester l'ensemble des productions du projet avant leur validation finale et leur diffusion nationale pour généraliser le dispositif nouveau.

1.3. Enjeu de l'expérimentation

A sa sortie de l'école fondamentale, chaque élève doit être en mesure de répondre à toutes les situations auxquelles il sera confronté dans sa vie future et d'assumer ses responsabilités dans la collectivité. Il doit aussi être préparé à faire les choix qui vont orienter sa formation et son parcours vers un métier. Ouverte à tous, sans discrimination, l'école fondamentale favorise l'accès à la citoyenneté et le partage d'une culture commune.

L'enseignement fondamental est réparti sur neuf années regroupées en trois cycles : un premier cycle de quatre années, un second cycle de deux ans et un troisième cycle de trois ans. Les compétences acquises à la fin du troisième cycle sont validées par un diplôme de fin d'études fondamentales.

Au terme de ce parcours, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans l'enseignement secondaire général ou technologique. Ils ont également la possibilité de s'orienter vers un emploi ou de s'engager dans une formation professionnelle. Une option est mise en place pour aider les élèves à se préparer à cette orientation.



Le troisième cycle regroupe les 7^e, 8^e et 9^e années d'études. Il constitue la dernière étape de la scolarité où tous les élèves, quels que soient leur milieu de vie ou l'école fréquentée, poursuivent le même cursus de formation et construisent une culture commune à partir des mêmes programmes.

Les enseignants de ce cycle ont une triple responsabilité :

- Amener tous les élèves à maîtriser l'ensemble des compétences attendues à l'issue de l'enseignement fondamental et validées par l'examen terminal ;
- Les préparer et les aider dans les choix essentiels qui vont orienter leur formation et leur vie professionnelle ;

- Faire qu'ils soient en mesure de réussir dans leur parcours ultérieur, soit à travers la poursuite de leurs études dans l'enseignement secondaire général ou technologique, soit en se dirigeant vers une formation professionnelle ou l'accès à un métier.

Cette responsabilité impose de prendre en compte la diversité des situations, des besoins et des aspirations des élèves réunis dans les mêmes classes. L'École fondamentale haïtienne est inclusive. Elle ne laisse aucun élève au bord du chemin. Elle a l'ambition de conduire chacun à la réussite. C'est dans cet esprit qu'ont été conçus les présents programmes.

L'expérimentation concerne 20 écoles fondamentales du Centre et de l'Ouest. Elle s'adresse dans un premier temps, aux enseignants exerçant en 7^e année. Les écoles-tests permettront d'assurer la qualité des livrables (projet de programmes, guide des séquences, notamment) par la remontée des observations et des analyses des acteurs sur l'expérimentation. Ces différents retours favoriseront les adaptations nécessaires des textes et des pratiques pédagogiques afin de définir les modalités optimales de leur diffusion. Ils permettront aussi d'identifier les obstacles et les résistances à cette évolution pour bâtir les besoins de formation et les accompagnements adéquats.

1.4. Le changement pédagogique attendu

L'ambition du système éducatif sera de procurer à tous une formation de base polyvalente et solide, afin d'offrir des chances égales et des opportunités de formations spécialisées de différents niveaux, conduisant à des possibilités réelles de réussite grâce au développement des aptitudes individuelles. Cette éducation de la personne doit être poursuivie tout au long de la vie.

L'éducation haïtienne, s'inspirant d'une philosophie humaniste et pragmatique, se veut nationale et s'assurera d'affirmer l'identité de la femme et de l'homme haïtiens. Elle devra former des citoyens responsables, acteurs de développement politique, économique, social et culturel du pays et de leur propre développement. L'école se doit donc de :

- promouvoir l'identité et la culture nationales. Elle doit également s'ouvrir aux valeurs universelles, régionales, caribéennes et aux autres cultures, sans renoncer aux valeurs culturelles du pays ;
- développer la conscience nationale, le sens des responsabilités et l'esprit communautaire par l'intégration dans son contenu des données de la réalité haïtienne. Par sa contribution à l'amélioration de l'environnement physique et social et aux progrès dans la vie sociale et économique du pays, elle constitue un instrument de développement national ;
- favoriser la formation du citoyen, ou de la citoyenne, capable d'améliorer en permanence les conditions physiques naturelles, et de contribuer au bien-être de sa communauté ;
- développer chez les élèves les savoirs et les compétences professionnelles dont ils auront besoin pour participer au mieux à la société et à son économie (au sens large) tout en adhérant à des valeurs culturelles, morales et spirituelles communes.

L'École doit permettre que les compétences acquises par l'élève et l'adulte haïtiens soient pragmatiques et mobilisables dans leur quotidien. Le sens de l'innovation et la créativité, l'esprit d'initiative, la capacité d'adaptabilité sont valorisés à toutes les étapes et tous les niveaux du système. Ils sont appliqués à la communauté dans un esprit de solidarité.

1.5. Pourquoi une approche par compétences ?

La volonté de rompre avec une conception de l'enseignement fondée sur la transmission de contenus a conduit à s'engager dans une approche centrée sur l'élève et l'acquisition effective par celui-ci des « compétences » attendues au terme de sa formation. Cette « approche par compétences », adoptée dans de nombreux pays, vise prioritairement à rendre l'élève capable d'assumer efficacement toutes

les situations auxquelles il sera confronté dans sa vie d'homme ou de femme, dans l'exercice de sa citoyenneté et dans son travail.

Qu'est-ce qu'une compétence ?

Le Cadre d'orientation curriculaire et l'ensemble des réformes récentes expriment la volonté de centrer l'enseignement sur l'élève, sur ce qu'il apprend réellement et sur les progrès qu'il accomplit tout au long de sa scolarité. Le choix est fait de concevoir les programmes en fonction des compétences que doit acquérir l'élève et en considérant les contenus que doit transmettre l'enseignant.

Il faut souligner qu'une compétence⁴ se définit comme la capacité à exploiter des connaissances, mais aussi des savoir-faire et des attitudes, pour apporter des réponses efficaces dans un ensemble de situations. A travers ce choix, il s'agit d'amener l'élève à être capable d'assumer efficacement toutes les situations auxquelles il sera confronté dans l'exercice de sa citoyenneté et dans son travail.

La première conséquence est le lien indispensable entre le contenu du programme de chaque discipline avec les grandes compétences que vise l'école fondamentale. Les disciplines sont au service du développement de ces compétences⁵ et les connaissances ou les savoir-faire que fixent les programmes sont avant tout des ressources qui permettent d'exercer ces compétences avec la plus grande efficacité. En ce sens, la connaissance des programmes et les modalités d'application de ces derniers sont indispensables pour établir une cohérence dans les pratiques d'enseignement à mettre en œuvre.

Ainsi les enseignants doivent désormais confronter leurs élèves à des situations qui leur permettent de progresser dans ces compétences. Cela suppose une conception de la classe qui privilégie l'activité des élèves et le lien entre les tâches proposées et la compétence précisément ciblée. Une telle conception induit une autre manière de préparer, de conduire et d'évaluer le travail des élèves.

Ce choix impose d'abord de préciser très clairement les compétences visées, c'est-à-dire celles qui seront nécessaires à la sortie du système éducatif, puis d'organiser les apprentissages pour que l'élève s'empare effectivement de ces compétences. Pour cela, il ne s'agit pas de décomposer chaque compétence en la considérant comme une somme de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes, mais plutôt de confronter l'élève à des situations impliquant la compétence visée et permettant, graduellement, son développement.

La position de l'élève dans une telle approche⁶

L'élève est au centre de cette démarche et il est actif. Il doit être en mesure de comprendre la situation qui lui est proposée, de concevoir la réponse la mieux appropriée, de mobiliser les ressources nécessaires (éventuellement, d'acquérir celles qui lui font défaut), de les exploiter dans la mise en œuvre de sa réponse et d'évaluer la pertinence et l'efficacité de son activité.

CE QUE CHANGE L'APPROCHE PAR COMPETENCES		
Un changement de conception des programmes	Un changement de posture de l'enseignant	Un changement des modalités d'évaluation
Ils ne sont plus conçus comme une liste de connaissances à acquérir, ni même d'objectifs détaillés, mais	Il n'est plus celui qui transmet, frontalement, un savoir	Il s'agit de passer d'une évaluation exclusivement sommative et

⁴ Cf. Glossaire

⁵ Cf. la partie disciplinaire du guide de l'enseignant

⁶ Cf. Annexe 1

<p>organisés en fonction des compétences ciblées à chaque étape. Ils doivent définir précisément, pour chaque compétence, les situations auxquelles l'élève doit être confronté progressivement et un ensemble cohérent de ressources dont il doit disposer pour répondre à celles-ci.</p>	<p>théorique, mais celui qui met en place les situations d'apprentissage, qui facilite la mobilisation des ressources nécessaires, qui encourage l'élève et qui lui apporte les appuis indispensables.</p>	<p>conduisant à une notation globale à une évaluation référée aux compétences visées, étroitement reliée au processus d'apprentissage et impliquant l'élève lui-même.</p>
--	--	---

L'approche par compétences n'exclut pas l'acquisition de connaissances. En revanche, elle intègre celles-ci dans le processus de développement des compétences. L'élève construit ses connaissances à travers les situations d'apprentissage dans lesquelles il est impliqué. Il faut aussi souligner l'importance des interactions sociales dans ce processus. L'élève « apprend » dans un espace collectif où les relations entre pairs sont déterminantes. L'enseignant doit préparer et conduire les activités en favorisant les interactions et en les considérant comme des leviers pour les apprentissages.

A retenir

- **Une connaissance indispensable** des textes du changement : le COC, les programmes, les séquences, les guides.
- **Une pratique pédagogique** dans l'enseignement qui valorise l'élève.
- **Une réflexion sur les outils** du changement pour mieux informer et communiquer avec les personnels.

2. Organisation des programmes et enjeux de l’École fondamentale

FONCTION DES PROGRAMMES

Les programmes d’études constituent l’élément central du curriculum :

- Ils fixent ce qui doit acquis par les élèves au cours de chaque palier de leurs apprentissages ;
- A partir du profil de sortie de chaque étape, ils précisent les compétences visées et les ressources nécessaires à leur développement déclinées en connaissances, aptitudes et comportements ;
- Ils fournissent également des repères pour permettre aux enseignants d’organiser la progression des apprentissages et de déterminer les activités les plus pertinentes ;
- Ils précisent les modalités d’évaluation appropriées à chaque étape ;
- Ils ont un caractère normatif et s’imposent à tous les établissements publics et non publics ;
- Ils sont une référence commune et officielle pour les enseignants, les rédacteurs de manuels scolaires, les évaluateurs, le personnel d’encadrement et les instituts de formation des personnels de l’éducation.

Les programmes sont organisés par domaines et par disciplines⁷. Les profils de sortie décrivent les compétences qui devront être acquises par tous les élèves au terme de chaque étape et qui constitueront la référence de l’évaluation des acquis des élèves. Pour développer ces compétences, les contenus et les activités sont définis dans le cadre de séquences disciplinaires. Cette organisation des apprentissages évolue toutefois au fil de la scolarité avec un double souci de continuité et d’affirmation progressive de la spécificité de chaque discipline.

Dans le fondamental : les apprentissages sont organisés à travers neuf disciplines⁸. Elles sont regroupées en cinq domaines d’apprentissage que sont : le domaine des langues et de la communication ; le domaine des sciences mathématiques et expérimentales ; le domaine des sciences sociales ; le domaine de la technologie et les activités productives ; le domaine du développement personnel. Ce regroupement vise à recentrer certaines notions des disciplines d’apprentissage qui développent des compétences communes, emploient les mêmes approches méthodologiques ainsi que les mêmes critères d’évaluation, en vue de rendre cohérent le curriculum de l’enseignement fondamental.

2.1. Les enjeux des programmes dans l’enseignement fondamental

Au terme de l’enseignement fondamental, tous les jeunes Haïtiens doivent avoir acquis les compétences de base qui leur seront nécessaires dans la vie quotidienne et dans l’exercice de leur

⁷ Cf. Le guide de l’enseignant

⁸ Cf. la partie disciplinaire du guide l’enseignant

citoyenneté. Ils doivent aussi disposer des compétences indispensables pour poursuivre leurs études dans le secondaire général et technologique ou dans une formation professionnelle.

Les sept grandes compétences qui caractérisent le profil de sortie du fondamental d'un jeune Haïtien

- 1- Communiquer avec aisance dans toutes les situations du quotidien et de ses activités d'élève ;
- 2- Utiliser les modes de raisonnement, les méthodes et les outils appropriés pour traiter efficacement les problèmes posés dans la vie courante et dans les situations d'apprentissage auxquelles il est confronté ;
- 3- Se situer dans la société et agir en citoyen responsable ;
- 4- S'impliquer activement dans l'étude de son environnement et dans sa protection ;
- 5- Concevoir et réaliser un projet en mobilisant sa créativité et son sens de l'innovation ;
- 6- Développer harmonieusement toutes les dimensions de sa personnalité ;
- 7- Préparer et engager les orientations de sa formation et sa vie professionnelle.

2.2. Les objectifs de l'École fondamentale

Les objectifs essentiels de l'Éducation fondamentale			
1. L'éducation fondamentale vise à apporter à tous les jeunes Haïtiens et à toutes les jeunes Haïtiennes les compétences de base qui leur seront nécessaires pour s'intégrer dans la société et dans le monde du travail	2. Elle prépare les jeunes Haïtiens et Haïtiennes à choisir et à mener à bien une formation générale, technologique ou professionnelle. Elle favorise l'accès à la citoyenneté et le partage d'une culture commune.	3. Elle est obligatoire et gratuite selon la constitution de 1987 (amendée). Elle est conçue en trois cycles depuis la réforme Bernard (1982). Elle est validée par un diplôme au terme du 3 ^e cycle.	4. Pour les élèves qui le souhaitent, elle permet, au cours du 3 ^e cycle, de préparer une orientation vers la formation professionnelle, soit dans un établissement professionnel, soit dans le cadre d'une option développée dans certaines écoles fondamentales.

3. Ce qui est attendu des cadres : leur implication

Le cadre pédagogique a une triple mission :

- Accompagner les acteurs du changement, directeurs et enseignants et participer à leur formation.
- Favoriser l'accès à l'information et aux outils qui permettront la compréhension du changement attendu et recenser les modalités nécessaires.
- Évaluer avec les différents acteurs l'expérimentation en cours et les adaptations nécessaires pour une future généralisation.

A partir de ces objectifs un protocole d'action précis est défini pour le cadre :

Accompagner et conseiller les enseignants dans la mise en œuvre du changement pédagogique

Pour atteindre cet objectif, le cadre organise des sessions de formation et de sensibilisation sur l'encadrement des enseignants à l'intention des inspecteurs et des conseillers pédagogiques afin de duplication et un meilleur suivi dans le cadre de ce changement.

Il doit également se rendre dans les écoles pour superviser le travail des enseignants en vue de leur prodiguer des conseils et de faire le suivi pour une meilleure mise en œuvre du changement. Ces visites sont l'occasion d'un dialogue construit et nourri avec le directeur sur les évaluations du dispositif et les adaptations nécessaires.

Le cadre définit avec l'équipe pédagogique les méthodes didactiques appropriées et adaptées en encourageant les innovations.

Contribuer à l'information et à la formation

Pour ce faire, le cadre recherche tous les documents jugés utiles pour les mettre à la disposition des inspecteurs, des conseillers pédagogiques mais aussi des directeurs afin de leur permettre de superviser les évolutions du changement. Il doit également planifier et organiser des sessions de formation sur des thèmes spécifiques à l'intention des différents personnels pour qu'ils soient en mesure de jouer pleinement leur rôle dans l'expérimentation.

Il cherche les lois, les textes officiels, les règlements, les procédures et les normes en vigueur pour partager avec le personnel enseignant et le directeur d'école tout en s'assurant de leur application.

Il encadre le directeur pour mettre en place et assurer le fonctionnement des principales instances de l'école : conseil des maîtres, conseil d'école, coopérative scolaire, comité de gestion, conseil de discipline...

Contribuer à l'évaluation : visites, bilans pour envisager les ajustements, remontées des informations, évaluation des effets produits

Le cadre accompagne les enseignants et les directeurs dans l'élaboration et la passation des tests d'évaluation, les aide à analyser les résultats en vue d'envisager les ajustements appropriés.

Le cadre évalue régulièrement l'activité pédagogique de chaque membre de l'équipe en développant un mode de supervision pédagogique validé par tous.

Il doit visiter régulièrement les écoles-test placées sous sa responsabilité durant l'expérimentation et soumettre à la fin de chaque tournée d'inspection un rapport selon le canevas préparé à cette fin.

3.1. Les personnels concernés

Le conseiller pédagogique

Lorsque cette catégorie de superviseurs scolaires existe, il doit intervenir là où les problèmes sont plus prononcés. Le conseiller pédagogique est un acteur important dans la supervision pédagogique individualisée. Son rôle comporte plusieurs facettes :

Rôle du conseiller pédagogique

- Evaluer, accompagner et soutenir les enseignants et des directeurs d'écoles. Cela suppose un savoir-faire spécifique, commun à tous les cadres de l'enseignement, et une capacité d'écoute pour faciliter le changement attendu ;
- Inciter et dynamiser les équipes d'enseignants dans le cadre du démarrage de l'expérimentation et du caractère novateur de ce changement d'approche pédagogique. Il devra pour ce faire à la fois stimuler, soutenir, transmettre la dynamique, l'envie de faire et la conviction du "bien-fondé" de l'innovation ou du changement pédagogique ;
- Aider les enseignants à s'informer, à consulter des documents, à confronter leurs problèmes et leurs expériences, à suivre des séances ou des séminaires de perfectionnement ;

Le conseiller pédagogique doit donc, à la fois et en même temps, stimuler et soutenir les enseignants à l'occasion d'interventions de courte durée. Ces interventions sont cependant très diverses selon qu'il est amené à visiter des établissements, ou qu'il est attaché à un centre d'appui, de démonstration et de perfectionnement.

Le conseiller, qu'il soit itinérant ou membre d'un tel centre, a lui aussi un rôle charnière dans la hiérarchie et ce rôle est d'autant plus accentué qu'il est éventuellement au contact avec "la base" (l'école, la classe, les enseignants) ; son rôle de formateur occupe également une plus grande part de son activité.

L'inspecteur

L'action de l'inspecteur possède un véritable effet multiplicateur qui influe sur l'enseignement dispensé et sur les structures dont il a la charge. Il est à la fois dans une évaluation de l'enseignement mais aussi dans un soutien des différents acteurs. Son action se situe autant dans un suivi personnalisé que dans un accompagnement dans la gestion des ressources, voire dans une explicitation des politiques éducatives. L'inspecteur est donc présent et intervenant à tous les échelons intermédiaires. Et en même temps, il doit s'occuper de problèmes d'ordre administratif, professionnel et personnel.

L'inspecteur est donc l'élément principal des services extérieurs du ministère de l'éducation, il est permanent dans sa circonscription. Son rôle pédagogique peut se résumer à cinq grandes fonctions :

Rôle de l'Inspecteur dans le changement pédagogique

- Agent de liaison et agent de communication : c'est un intermédiaire. Il est responsable de l'information pédagogique au niveau des grandes options du changement pédagogique. Il doit aménager le contenu, la forme et les modalités de transmission de cette information pédagogique qu'il doit diffuser dans toutes les écoles et dans un premier temps dans les écoles concernées par l'expérimentation ;
- S'il doit transmettre des connaissances, des techniques, des méthodes, éprouver et vérifier leur utilisation, il transmet aussi l'innovation liée à ce changement d'approche pédagogique. Il agit comme animateur et mobilisateur d'initiative et d'énergie, avec un rôle de soutien et de conseil ;

- Il évalue les situations et les ressources humaines, et en tire les conséquences sur le plan humain autant que pédagogique, concernant les enseignants et les directeurs d'écoles qu'il accompagne et conseille. Cette fonction d'évaluation ne concerne pas seulement les individus, mais aussi la mise en œuvre des grandes orientations du changement pédagogique, compte tenu des particularités des écoles test ;
- L'inspecteur est celui qui donnera à ses décisions une influence forte dans les évolutions pédagogiques souhaitées. Cela suppose une connaissance maîtrisée de l'analyse des systèmes, des mécanismes et des processus du changement pédagogique. Il doit trouver des solutions aux difficultés rencontrées, rassembler des ressources et les ajuster aux exigences du changement pédagogique et éducatif ; il devient ainsi un gestionnaire tenant compte des capacités humaines et matérielles disponibles ;
- Enfin, s'il veut rendre ses innovations efficientes, il faudra une continuité dans l'effort et la poursuite des actions commencées. L'inspecteur, agent de changement, doit aussi être un stabilisateur - autre aspect de sa fonction de régulation. Concrètement, il doit gérer le changement d'approche pédagogique, ce qui conduit souvent à rassurer le personnel enseignant en évitant qu'il soit plus ou moins fragilisé par le changement conduit dans le cadre de cette expérimentation.

3.2. Les modalités de l'accompagnement

Le travail d'équipe des cadres et leur formation

Le changement annoncé à travers le Cadre d'orientation curriculaire au niveau du 3^e cycle du fondamental nécessite une forte implication des parties prenantes et ceci à plusieurs niveaux. L'accent doit être mis sur la mobilisation de l'équipe d'encadrement pédagogique tout en soulignant son importance dans le processus, l'obligation de définir un cadre de supervision et d'encadrement du personnel pédagogique et administratif de l'école, de bien distribuer les rôles au sein de l'équipe conformément aux exigences de la nouvelle approche et les enjeux de l'expérimentation. Il importe d'insister sur le fait que les encadreurs doivent développer un esprit d'équipe et être conscients de l'importance de la nouvelle mission qu'ils sont appelés à remplir au sein de la communauté éducative. Tous les cadres de la supervision pédagogique et de la formation des enseignants sont donc appelés à tenir compte, dans leur activité, des orientations liées à la nouvelle approche plaçant l'élève au centre de la formation, afin de les appuyer, d'en favoriser la compréhension à tous les niveaux du système d'éducation, d'en préciser les implications à la fois dans ce système et dans la société.

Dans cette perspective, le profil professionnel des cadres, et donc leur formation, prennent en considération ces diverses fonctions des éducateurs. Ils ont, en effet, pour tâche générale de les soutenir administrativement et techniquement dans l'accomplissement de celles-ci et de faciliter la mise en œuvre de l'expérimentation dans leur zone respective.

A retenir

Diffuser et faire connaître les programmes, les ressources et les documents produits, les outils mis à disposition

Concevoir et mettre en œuvre la formation des enseignants :

- Informer et sensibiliser les enseignants et les directeurs d'écoles sur la nouvelle approche de changement pédagogique ;

- Diagnostiquer leurs besoins en formation à l'aide d'une grille d'enquête dans les écoles test ;
- Organiser des sessions de formation à l'intention des enseignants et des directeurs sur des thèmes liés aux besoins identifiés ;
- Évaluer le dispositif par des visites de supervision au cours de l'expérimentation ;
- Faire le suivi des apports de la formation pour vérifier leur niveau d'application dans les salles de classe afin d'identifier le degré d'amélioration dans le cadre de cette expérimentation ;
- Prodiguer des conseils et des recommandations en vue des remédiations.

Accompagner les pratiques quotidiennes de classe et contribuer aux formations de proximité :

- observer les cahiers de préparation des enseignants afin de vérifier leur maîtrise de la nouvelle approche ;
- accompagner les enseignants dans la préparation d'un portfolio pour chaque élève pouvant constituer une trace dans le cadre de cette expérimentation ;
- encourager les enseignants à pratiquer le travail d'équipe en salle de classe (mettre les élèves en petits groupes de deux, trois à cinq pour une meilleure participation à la construction de leur savoirs).

Accompagner les directeurs notamment dans le développement du travail d'équipe

- a) Accompagner les directeurs d'école pour bien assurer l'organisation de la rentrée scolaire dans le cadre de l'expérimentation (rentrée des enseignants, distribution des services, des listes d'élèves, etc.) ;
- b) Former les directeurs d'école à veiller au respect des curricula et des textes en vigueur en s'assurant de leur diffusion et en visant régulièrement les emplois du temps, les progressions, les cahiers et les préparations de classe des membres de son équipe dans les écoles test ;
- c) Encourager les directeurs d'école à définir avec leur équipe pédagogique les méthodes didactiques appropriées et adaptées en valorisant les innovations dans le cadre de l'expérimentation ;
- d) Aider les directeurs à évaluer régulièrement les activités pédagogiques de chaque membre de leur équipe en développant un système de supervision pédagogique validé par tous dans le cadre de l'expérimentation ;
- e) Accompagner les directeurs d'écoles pour évaluer et superviser la progression des élèves dans les écoles test et à en faire l'analyse ;
- f) Entrainer les directeurs à assurer et faciliter, dans une relation d'aide, une formation continue en permanence du personnel enseignant dans le cadre de l'expérimentation ;
- g) Encourager les directeurs d'écoles à organiser régulièrement des réunions d'information pour les parents dans le cadre du changement pédagogique.

3.3. Utiliser progressivement l'outil numérique au service du changement pédagogique

Il est essentiel de s'appuyer sur les superviseurs scolaires pour rendre effectif le changement pédagogique porté par ce projet. Ces cadres de l'enseignement sont les agents d'une décentralisation

efficace puisque la place qu'ils occupent dans le système éducatif les situe à égale distance entre le lieu d'élaboration des orientations nationales et celui de leurs applications. En ce sens, ils sont donc à la fois les vecteurs des grandes décisions et les responsables et garants de leurs réalisations.

Le système éducatif haïtien est généralement impacté par la situation socio-politique du pays qui perturbe du coup le respect du calendrier scolaire, empêchant les enseignants de couvrir les programmes et d'atteindre les objectifs fixés pour une année académique. Dans ce contexte, l'utilisation des ressources numériques est devenue une nécessité pour les cadres, entre autres, dans la mise en œuvre de l'expérimentation, et ils doivent encourager le personnel qu'ils supervisent à faire de même.

Ainsi, les cadres doivent :

- Vérifier la disponibilité des supports numériques ;
- Former les acteurs à leur utilisation ;
- Utiliser au mieux ces supports, en particulier dans le contexte actuel de l'expérimentation (faire des formations à distance, faire des projections pour faciliter la compréhension, initier les élèves des écoles test à faire des recherches en vue des exposés tout en construisant eux-mêmes leurs savoirs).

4. Les responsabilités des cadres

Le cadre pédagogique, dans le changement éducatif, est un accompagnateur des personnels et des établissements, un évaluateur de l'expérimentation, un expert qui permet d'adapter les outils et les méthodes et un coordonnateur. Son rôle est donc essentiel pour assurer la cohérence de ce dispositif.

4.1. Le cadre pédagogique, garant de la professionnalisation des personnels

Le cadre pédagogique est garant de la mise en œuvre du changement pédagogique : le cadre, comme le directeur, est le **garant des évolutions attendues**. le cadre sera celui qui permet les adaptations de l'expérimentation en évaluant avec les personnels les points de réussite et les obstacles de l'application de l'ensemble des textes réglementaires et des modalités d'enseignement. Il accompagne les enseignants et les directeurs dans les changements de pratiques et dans l'implication des élèves dans leurs apprentissages.

A retenir
Responsabilités des cadres vis-à-vis du directeur
A- sur le plan administratif, le directeur doit : <ul style="list-style-type: none">– connaître les lois, les textes officiels, les règlements, les procédures et les normes en vigueur, les respecter et les faire appliquer– répertorier, contrôler et diffuser un certain nombre de documents et de données (notes de services circulaires, textes divers)– mettre en place et assurer le fonctionnement des instances suivantes : conseil des maîtres, conseil d'école, coopérative scolaire, comité de gestion, conseil de discipline, commission municipale d'éducation (CME)– préparer, planifier, organiser le suivi et rendre compte de sa gestion financière lorsqu'il a la responsabilité d'un budget

- maîtriser le champ de ses responsabilités administratives
- rendre compte à la hiérarchie des événements de la vie de l'école (courriers, rapports, PV, enquêtes, etc.)
- recruter ou participer au recrutement des personnels (secteur privé uniquement)
- assurer la gestion des personnels dans le respect des normes en vigueur.

B- sur le plan pédagogique, le cadre doit aider le directeur à :

- assurer l'organisation de la rentrée scolaire (pré-rentrée des enseignants, distribuer des services, des listes d'élèves, etc.)
- veiller au bon respect des curricula et des textes en vigueur en s'assurant de leur diffusion et en visant régulièrement les emplois du temps, les progressions, les cahiers et les préparations de classe des membres de son équipe
- favoriser l'intégration des nouveaux membres dans l'équipe
- définir avec l'équipe pédagogique les méthodes didactiques appropriées et adaptées, et encourager les innovations
- planifier, avec son équipe, des actions pédagogiques et assurer leur suivi
- mettre en œuvre un projet d'école avec les membres de la communauté éducative
- organiser et présider le conseil des maîtres en installant, dans un esprit d'ouverture, une communication efficace au sein de son équipe
- évaluer régulièrement l'activité pédagogique de chaque membre de l'équipe en développant des modalités de supervision pédagogique validé par tous
- évaluer et superviser la progression des élèves et en faire l'analyse
- assurer et faciliter, dans une relation d'aide, une formation permanente du personnel enseignant.

C- sur le plan relationnel et social, le cadre doit entraîner le directeur à :

- dynamiser toutes les actions au service de cette communauté avec dynamisme, honnêteté et respect d'autrui, car l'école est un moteur du développement
- présider et animer les conseils d'école
- assurer la coordination en créant un climat de travail facilitant les échanges au sein de l'équipe pédagogique, qu'il anime et réunit dès que nécessaire
- faciliter le travail en équipe et s'assurer de la participation de tous
- organiser régulièrement des réunions d'informations pour les parents
- favoriser le dialogue avec les familles, ainsi que leur participation à la vie de l'école
- développer de bonnes relations et ne pas hésiter à s'investir dans des activités socioculturelles et sportives ou dans des projets de développement en rapport direct avec son établissement en tant que représentant de l'institution scolaire auprès des membres de la communauté de quartier ou villageoise.

Responsabilités des cadres vis-à-vis de l'enseignant

Le cadre accompagne les enseignants à :

- Respecter, observer et faire observer la constitution, les lois et règlements notamment en tout ce qui concerne l'éducation ;
- Consacrer la totalité du temps réglementaire de travail à l'exécution des tâches qui leur sont confiées ;
- Veiller, à la sauvegarde des biens de l'Etat et à la bonne conservation des documents, meubles, équipements et locaux placés sous leur responsabilité ;

- Contribuer aux activités sociales de l'école et de la communauté ;
- Participer aux activités du perfectionnement et de recyclage auxquelles ils sont invités ;
- Observer l'éthique professionnelle et se comporter conformément à la dignité de la fonction enseignante ;
- Respecter la hiérarchie du système éducatif et les programmes d'enseignement en vigueur.

4.2. Le cadre pédagogique, garant des valeurs éducatives

Le cadre pédagogique est garant des valeurs éducatives : comme le directeur et les enseignants, le cadre est le **garant des valeurs éducatives** qui permettent la formation d'un futur citoyen éclairé et responsable⁹, en particulier, l'autonomie, le respect des valeurs du vivre ensemble, la considération des autres,. Il transmet, par son action et son exemplarité, une dynamique d'adhésion tout en étant à l'écoute de chacun pour aider et conseiller.

A retenir

Le cadre aide les directeurs d'écoles et les enseignants à :

- Se comporter d'une manière digne du métier d'enseignant et de directeur ;
- Observer l'éthique professionnelle et se comporter en tout et partout conformément à la dignité de leur fonction;
- Pratiquer les bonnes-valeurs morales : intégrité, loyauté, honnêteté ; et les transmettre aux élèves ;
- Respecter le contrat d'engagement lié à la fonction enseignante.

Parmi les acteurs qui doivent travailler pour la réussite de l'expérimentation, nous pouvons citer entre autres les parents. Le cadre accompagne le directeur et les enseignants dans l'élaboration d'un agenda de rencontre avec les parents et définit ensemble les points qui peuvent être débattus dans ces rencontres afin de faire le suivi du travail de l'école à la maison avec les élèves dans le cadre de l'expérimentation.

5. L'implication des cadres pédagogiques dans l'évaluation¹⁰

Le cadre contribue à l'évaluation de la qualité de l'enseignement par des visites dans les établissements et les classes, par une analyse des informations et évaluations qui lui sont transmises par les enseignants et les directeurs.

Comme envisagé par l'approche par compétence le cadre forme les enseignants et les directeurs à pratiquer les évaluations formatives. Ce faisant, il organise à leur intention des sessions de formation sur des thèmes :

⁹ Cf. Annexe 2 le bien-être de l'élève

¹⁰ Cf. Annexe 3 : des éléments que le cadre peut prendre en compte pour évaluer l'expérimentation et prévoir une compte rendu.

- Les trois temps de l'évaluation : évaluation diagnostique, évaluation formative, évaluation sommative.
- Pratique de l'évaluation formative en salle de classe ;
- la tenue d'un tableau de bord pour les écoles ;
- L'implication des parents dans le suivi après les résultats d'une évaluation ;

Le cadre participe à la mise en place d'un tableau de bord qu'il conviendra de définir avec les directeurs. Les indicateurs à retenir pourraient être les suivants :

- la qualité de l'enseignement
- les résultats des élèves : bilans annuels, bilans intermédiaires...
- Les indicateurs à bâtir pour la continuité pédagogique

Le cadre accompagne les directeurs dans leur rôle d'évaluateur. Il aide le directeur et les enseignants à réaliser l'évaluation de l'expérimentation avec objectivité et réalisme.

A retenir

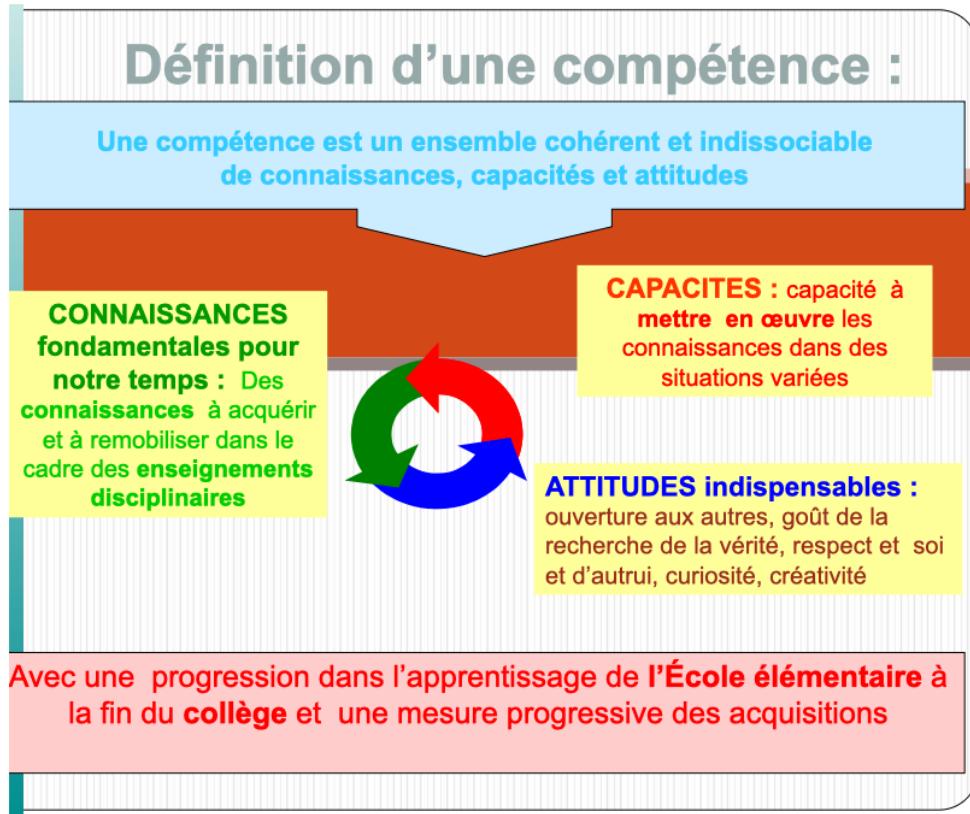
La fiabilité de l'évaluation au service de l'apprentissage dépend des éléments suivants :

- L'identification, la clarification et le partage en commun des objectifs d'apprentissage dans un langage accessible aux élèves
- Le fait que les élèves connaissent précisément les critères de réussite (comment atteindre des buts explicités)
- Le fait de fournir aux élèves des commentaires descriptifs qui les aident à consolider leurs apprentissages (ce qui a été réussi, ce qui doit être amélioré et les étapes menant à l'amélioration) ;
- L'autoévaluation qui incite les élèves à être consciencieux et à reconnaître leurs besoins en matière d'apprentissage afin de pouvoir revendiquer choisir les modes d'apprentissage qui leur conviennent le mieux ;

L'évaluation au service de l'apprentissage, qui suppose la collaboration entre le personnel enseignant, les parents et les élèves, permet à ces derniers de connaître la réussite grâce, d'une part, à une intervention opportune, et, d'autre part, à l'utilisation des ressources et des approches pédagogiques appropriées qui correspondent à la manière dont ils apprennent le mieux. Ces deux facteurs contribuent à renforcer la confiance des élèves et à leur fournir les incitations et les encouragements dont ils ont besoin pour s'intéresser à leur apprentissage et s'y consacrer.

Glossaire

Compétence : capacité à mobiliser et à exploiter des ressources internes telles que les connaissances, les aptitudes et les attitudes, ainsi que des ressources externes (documentations, bases de données, etc.) afin de répondre efficacement aux problèmes posés dans un ensemble de situations.



Curriculum : ensemble cohérent d'éléments qui permettent de mettre en œuvre le projet éducatif d'un pays dans son système éducatif. Ce n'est pas seulement ce que l'on appelait traditionnellement « programme » ou « instructions ». Il vise à la fois à préciser ce qui doit être acquis par tous les élèves à chaque étape de la scolarité, à définir l'organisation et les modalités des apprentissages, à prévoir les divers parcours possibles, à établir les procédures d'évaluation et de certification et à préciser ce qui est attendu des enseignants, donc ce qui doit cadrer leur formation.

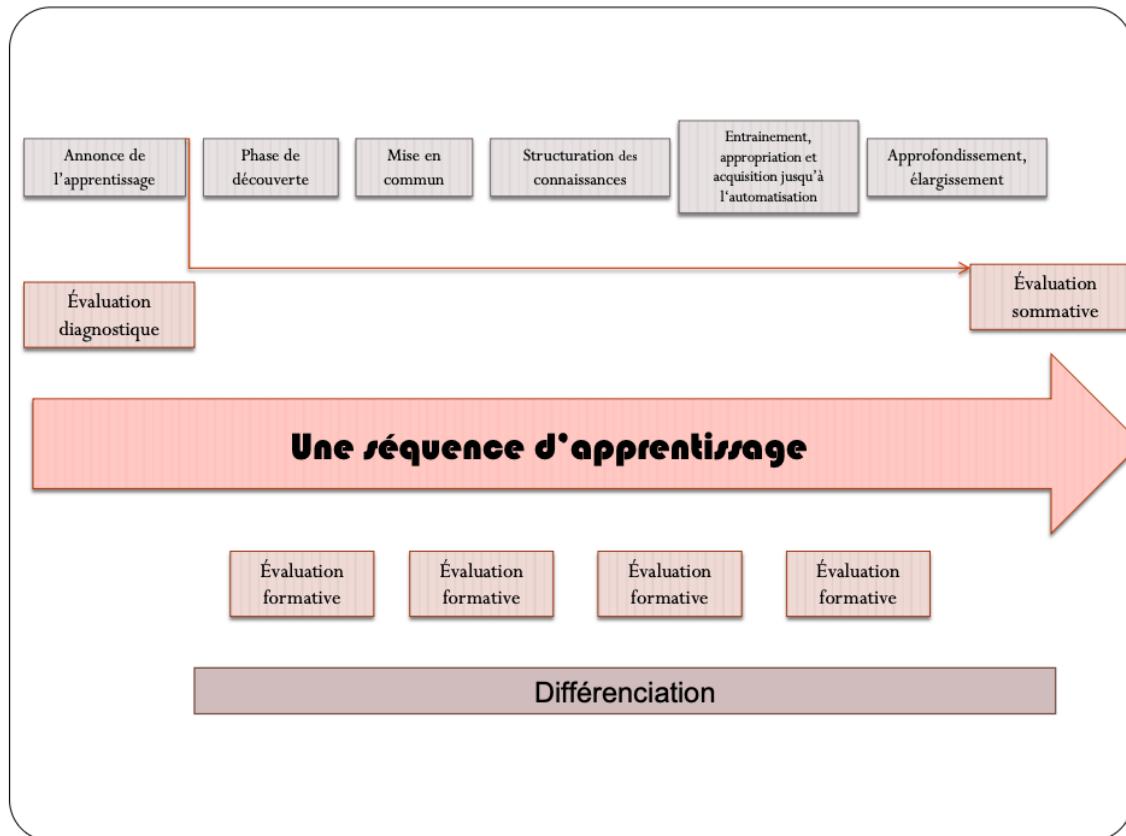
Cadre d'orientation curriculaire (COC) : document de référence qui sert de ligne directrice à l'élaboration et à la mise en place du curriculum. Il est le texte qui donne sa cohérence et son sens aux réformes curriculaires à partir des questions fondamentales : quelle formation ? Pour quel citoyen ? Pour quelle société ? Les réponses à ces questions constituent le fondement de la conception du curriculum.

Cycle : période d'une ou plusieurs années correspondant à une étape cohérente de la scolarité. Généralement, un programme est défini pour chaque cycle.

Profil de sortie : ensemble des compétences qu'un élève doit avoir acquises au terme d'un cycle.

Programme (ou programme d'études) : texte par lequel est défini ce que doivent acquérir les élèves au cours d'une étape de leur formation. Dans une approche par compétences, le programme fixe les compétences que l'élève doit maîtriser et les ressources qu'il doit acquérir pour cela (connaissances, aptitudes et attitudes).

Séquence : suite de séances constituant une étape cohérente conçue de manière à permettre aux élèves d'atteindre un ou plusieurs objectifs d'apprentissage.



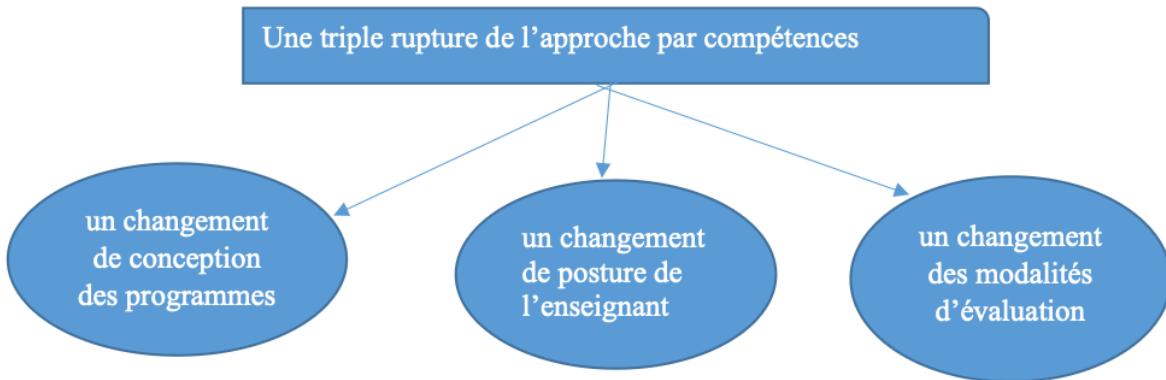
ANNEXES

Annexe 1 : le changement pédagogique

Le choix d'une approche par compétences

La volonté de rompre avec une conception de l'enseignement fondée sur la transmission de contenus a conduit à s'engager dans une approche centrée sur l'élève et l'acquisition effective par celui-ci des « compétences » attendues au terme de sa formation.

L'élève est au centre de cette démarche et il est constamment actif. Il doit être en mesure de comprendre la situation qui lui est proposée, de concevoir la réponse la mieux appropriée, de mobiliser les ressources nécessaires (éventuellement, d'acquérir celles qui lui font défaut), de les exploiter dans la mise en œuvre de sa réponse et d'évaluer la pertinence et l'efficacité de son activité.



L'approche par compétences n'exclut pas l'acquisition de connaissances. En revanche, elle intègre celle-ci dans le processus de développement des compétences. L'élève construit ses connaissances à travers les situations d'apprentissage dans lesquelles il est impliqué. Il faut aussi souligner l'importance des interactions sociales dans ce processus. L'élève « apprend » dans un espace collectif où les relations entre pairs sont déterminantes. L'enseignant doit préparer et conduire les activités en favorisant les interactions et en les considérant comme des leviers pour les apprentissages.

Cette exigence devra être conciliée avec la volonté d'un changement profond des pratiques enseignantes et de la conception même des apprentissages. De même, il convient de veiller à la mise en cohérence des curricula de formation des enseignants avec l'ensemble des programmes.

Toutes ces considérations et tant d'autres sont à la base de cette expérimentation qui va transformer les salles de classe des vingt (20) écoles tests en laboratoire dans le but de tester ces programmes et les outils qui les accompagnent. Au terme de cette opération, les résultats détermineront les rectifications à faire, les améliorations à apporter en vue de la probabilité d'une généralisation.

- Quel est le rôle de l'enseignant dans cette expérimentation ?
- Qu'est-ce qui est attendu de lui ?
- Quel est le rôle de l'élève ?
- A quoi ressemble l'environnement scolaire ?
- Quel est le profil de la classe de l'enseignant ? Autant de questions qui suscitent l'intérêt des acteurs impliqués dans l'expérimentation de ces nouveaux programmes.

Dans le cadre de ce changement d'approche pédagogique, le cadre doit s'impliquer dans la mise en œuvre des programmes rénovés du 3^e cycle du fondamental dans les 20 écoles tests tout en encadrant les directeurs d'écoles et les enseignants à bien s'imprégner de ce changement d'approche, en mettant à leur disposition les outils pédagogiques à savoir :

Outils pédagogiques

Programmes rénovés / Fiches de séquences pédagogiques / Matériels didactiques et pédagogiques adaptés / Guides / Grilles d'évaluation ...

Aussi, il doit appuyer les enseignants de telle sorte que ces derniers puissent être partie prenante de ce changement d'approche pédagogique ;

Enseignants

- Changements de pratiques / de modalité d'évaluation
- Concepteurs de situation-problèmes ou de situations d'apprentissage
- Mobilisateurs de ressources
- Points d'appui indispensables

Il doit travailler avec ces acteurs (directeurs et enseignants) de manière à impacter les élèves qui doivent être au centre de leur savoir dans cette nouvelle approche ;

Élèves

- Constructeurs de connaissances
- Acteurs centraux d'apprentissage
- Capables de s'engager dans une démarche de résolution de problèmes / de concevoir des solutions / capables de traiter des situations imaginées ou représentées...

Annexe 2 : Le bien-être de l'élève

<p>Des enjeux PSYCHOLOGIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport à l'enseignant, au savoir, à l'apprendre, à soi-même, etc. - le bien-être subjectif → prévenir et réduire la souffrance psychologique des jeunes ; - la santé mentale de l'enfant/adolescent : estime de soi ; - l'acquisition de compétences psychosociales ; - le renforcement de la résilience et le développement holistique de l'enfant. 	<p>Des enjeux SCOLAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motivation . apprendre, la persévérance (prévention du décrochage) - la réussite scolaire - l'orientation scolaire choisie et la réalisation de soi 	<p>Des enjeux de SOCIETE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le civisme et la citoyenneté : respect d'autrui, respect des biens, respect des règles => diminution des incivilités et des violences - la solidarité et la responsabilité personnelle - la qualité du vivre-ensemble
--	---	--

Conditions pour créer un climat de bien-être à l'école

<p>Des pratiques didactiques et pédagogiques respectueuses des besoins psychologiques fondamentaux des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les pédagogies coopératives, de projet, de résolution de problèmes • la pédagogie explicite • le numérique : supports numériques attractifs, classe inversée, etc. • une évaluation juste, équitable, positive, formative • une relation éducative de qualité (éthique) : JUSTICE, BIENVEILLANCE/EXIGENCE, TACT 	<p>Des pratiques éducatives qui contribuent à développer les compétences et l'implication :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pratiques possibles : Conseil d'élèves, médiation par les pairs, théâtre-forum etc. – Pratiques émergentes : méthode de « la préoccupation partagée », relaxation (respiration, visualisation), renforcement de la résilience, autorité positive ; veille coopérative et bienveillance. 	<p>Une attention au bien-être /mal-être des enfants/adolescents à l'intérieur de l'école et donc aux SIGNES (émotions, comportements) de vulnérabilité et aux besoins de justice, de sécurité cognitive et relationnelle , d'appartenance et de considération</p>
--	---	--

Annexe 3 : des éléments que le cadre peut prendre en compte pour évaluer l'expérimentation et prévoir une compte rendu.

- Vérifier si les matériels et les documents de l'expérimentation sont disponibles et mis à disposition des enseignants ;
- Observer si tous les élèves disposent des matériels nécessaires pour la discipline enseignée.
- Contrôler si l'emploi du temps quotidien est respecté suivant l'horaire hebdomadaire pour les cours visités.;
- Estimer si l'enseignant fait des activités qui permettent à l'élève de construire son savoir.
- Considérer si l'enseignant fait travailler les élèves en petits groupes de deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5).
- Constater si l'enseignant fait usage de support didactique pour le cours observé.
- Vérifier si l'enseignant utilise des matériels pédagogiques disponibles dans le cadre de l'expérimentation pour le cours supervisé.
- Évaluer si l'enseignant s'est bien approprié de l'approche prônée par l'expérimentation.
- Noter si l'enseignant maîtrise les contenus de son cours dans le cadre de l'expérimentation. ;
- Faire les recommandations qui apparaissent pertinentes et utiles pour l'adaptation de l'expérimentation.

Annexe 4 : l'évaluation des élèves

Enseigner c'est évaluer, c'est donner de la valeur, éclairer, alerter, encourager, motiver les élèves. Évaluer ne peut se réduire à sanctionner des erreurs

→ C'est porter ensemble un regard positif sur l'élève

L'évaluation sert à rendre compte des réussites de l'élève

- Pour lui-même
- Pour l'enseignant : ajuster, remédier, aider
- Pour les parents : connaître les résultats de son enfant
- Pour l'école : organiser les parcours, améliorer les résultats, piloter
- Pour l'institution : connaître le niveau des élèves (secteurs, zones, au plan national), piloter pour agir, accompagner, former en vue d'améliorer les résultats des élèves

L'évaluation est prévue par l'enseignant : pour évaluer

- Il se déplace dans la classe, il observe les élèves, leurs productions, pour vérifier la réalité de l'apprentissage
- Il s'assure de l'atteinte de l'objectif
- Il veille à ce qu'aucun élève ne se trouve en situation d'échec

Les différentes fonctions de l'évaluation :

- Une fonction de prévention, d'anticipation, de gestion de l'hétérogénéité des élèves : c'est l'évaluation diagnostique
- Une fonction de régulation de l'apprentissage tout au long du processus d'apprentissage : c'est l'évaluation formative (modifier le parcours et le rythme, ajuster le contexte pédagogique, prendre en compte les particularités des élèves et des difficultés)
- Une fonction de mesure des acquis, évaluer la maîtrise des connaissances et des compétences : c'est l'évaluation sommative